

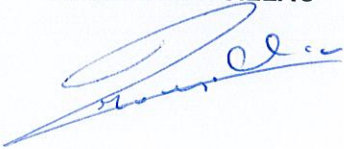
Département de l'Aude	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE Conseil Municipal du 30 octobre 2025 Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier DE VOLONTAT, Maire. Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, BENSEN Christian, FABRE Éric, CROS Francette, RAMONE Jean-Luc, CROUSILLAC Pascal, LABADIE Pierre, DAYER Christine, CHORTO Christiane, Absents : VIDAL Mathilde, POUS Joël Empêchés : CLAYRAC Georges, CASSIGNAC Fabien. Procurations : CLAYRAC Georges à FABRE Eric, CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine. Secrétaire de séance : CROUSILLAC Pascal.
Arrondissement de Narbonne	
Délibération n° D2025-10-30-45	
Conseillers municipaux en exercice : 14	
Convocation en date du 24 octobre 2025	

OBJET :	RESTAURATION SCOLAIRE ET ALSH - REVISION DES TARIFS ET CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS							
	Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution tarifaire décidée par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois pour la fourniture et la livraison des repas de restauration scolaire, ces tarifs inclut la prestation de livraison. Ces tarifs sont entrés en vigueur au 1 ^{er} septembre 2025. Deux conventions mises à jour ont également été envoyées par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, d'une validité de 5 ans, de 2025 à 2030.							
	Restaurants scolaires :							
	<table><tr><td>Repas enfant liaison froide</td><td>5.50 euros</td></tr><tr><td>Repas personnel de service liaison froide</td><td>6.08 euros</td></tr><tr><td>Repas pique-nique</td><td>6.15 euros</td></tr></table>	Repas enfant liaison froide	5.50 euros	Repas personnel de service liaison froide	6.08 euros	Repas pique-nique	6.15 euros	
	Repas enfant liaison froide	5.50 euros						
Repas personnel de service liaison froide	6.08 euros							
Repas pique-nique	6.15 euros							
ALSH								
<table><tr><td>Repas personnel de service liaison froide</td><td>6.08 euros</td></tr><tr><td>Repas usagers ALSH liaison froide</td><td>5.50 euros</td></tr><tr><td>Pique-nique usagers ALSH</td><td>6.15 euros</td></tr><tr><td>Goûters usagers ALSH</td><td>0.87 euros</td></tr></table>	Repas personnel de service liaison froide	6.08 euros	Repas usagers ALSH liaison froide	5.50 euros	Pique-nique usagers ALSH	6.15 euros	Goûters usagers ALSH	0.87 euros
Repas personnel de service liaison froide	6.08 euros							
Repas usagers ALSH liaison froide	5.50 euros							
Pique-nique usagers ALSH	6.15 euros							
Goûters usagers ALSH	0.87 euros							
	Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les conventions et les nouveaux tarifs.							
	LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré VOTE les termes des conventions présentées par la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois et les nouveaux tarifs avec effet au 1er septembre 2025. MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout acte, contrat ou document à venir concernant							
	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0							

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Pascal CROUSILLAC

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT



Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20251030-D2025_10_30_450-DE